

Permanences

Une permanence au secrétariat de la Paroisse est assurée tous les **mercredis** et **samedis** de 10 h. à 11 h.

au **Presbytère - 25 Grand-Place VIEUX-BERQUIN**

Téléphone : 03 28 42 70 87
Vous y rencontrerez un(e) bénévole de la paroisse qui s'efforcera de répondre à vos questions et demandes. C'est aussi lors de cette permanence qu'il convient de déposer les demandes de baptêmes et de messes.



Baptêmes

S'inscrire au plus vite après la naissance le samedi entre 10 h. et 11h.

à la permanence 25, grand-place
à VIEUX-BERQUIN.

A l'inscription vous sont données les dates et lieux des deux rencontres de préparation. Les rencontres de préparation au baptême ont lieu à la

Maison Diocésaine d'Accueil
70, rue V. Deroide - 59660 MERVILLE
(en face du collège Henri Dunant)

Les rencontres ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois précédant le baptême.

Prière de se renseigner à la permanence d'accueil et de se munir du livret de famille ou d'un acte de naissance pour toute demande de célébration de baptême.

Mariages

Les demandes de mariages doivent être impérativement déposées au

32, av. Clémenceau - 59660 MERVILLE
(presbytère - près de l'église)

lors des permanences qui ont lieu les mardi, jeudi, vendredi de 17 h.30 à 18 h.30

tél. 09 53 66 11 15

Découvrir

Dates de pliage du bulletin **Découvrir** pour l'année 2019 : les mercredis 23 janvier - 20 février - 20 mars - 24 avril - 22 mai - 26 juin - 21 août - 25 septembre 23 octobre - 20 novembre et le mardi 17 décembre

à 14 h. au presbytère - VIEUX-BERQUIN

Intentions de messes

Elles sont à déposer impérativement pour le 12 du mois précédent (si vous souhaitez qu'elles soient diffusées sur le bulletin paroissial)

- pour le clocher de LE DOULIEU

auprès de **Claire LESAGE**

Marie-Agnès COLPAERT

- pour le clocher de NEUF-BERQUIN

auprès de **Marie-Agnès WACRENIER**

- pour le clocher de VIEUX-BERQUIN

aux permanences du mercredi et du samedi au presbytère

- pour le clocher de SEC-BOIS

auprès de **Olive DULONGCOURTY**
Thérèse HENNION

Rappel : l'offrande de messe est à 17,00 €

Chorales

Répétition pour les chorales des 4 clochers le **jeudi 10 janvier 2019** à **20 h. à NEUF-BERQUIN.**

Messes en semaine

Il n'y aura pas de messes à LE DOULIEU le mercredi 2 janvier, ni le jeudi 3 janvier à VIEUX-BERQUIN

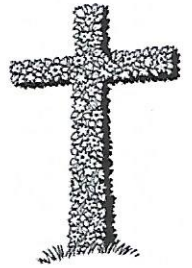


site internet de la paroisse

<http://nddouxberquin.canalblog.com>

nos peines

elles ont rejoint la Maison du Père accompagnées par la Prière de l'Église



Mme Henriette LEGRAND - 71 ans épouse de Christian PECQUEUR décédée le 3 décembre 2018 LE DOULIEU

Mme Georgette DUHAUT - 91 ans décédée le 6 décembre 2018 VIEUX-BERQUIN

toute la Communauté Paroissiale présente ses condoléances aux familles et les assure de ses prières.

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don pour aider la restauration de*
L'EGLISE SAINT-GILLES DE NEUF-BERQUIN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59989
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'EGLISE SAINT-GILLES DE NEUF-BERQUIN

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre